



Paris, le 5 avril 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Infinitis franchit le cap des 200 cabinets**

*Infinitis, premier groupement de CGPI reconnu pour son dynamisme et sa capacité d'innovation continue son développement de manière très dynamique et compte à ce jour 205 cabinets soit 313 CGPI adhérents. Infinitis a collecté 115 millions d'euros (hors immobilier) en 2011 avec un encours sous gestion de 287 millions. L'ensemble des cabinets du groupement représente un encours de 2,7 milliards. L'objectif 2012 est d'atteindre 300 cabinets adhérents afin de se rapprocher de son numerus clausus de 400 cabinets adhérents.*

**Créé en janvier 2009**, Infinitis est aujourd'hui considéré comme le groupement commercial de CGPI leader en France. Son image positive, dynamique et surtout qualitative attire essentiellement des cabinets qui ont une réelle envie de croissance. Soutenir le développement du chiffre d'affaires des cabinets adhérents est une priorité pour Infinitis que ce soit sur une clientèle nouvelle avec la création d'un site internet 0% ou sur une clientèle existante. En leur proposant une gamme très large de services, d'outils et de produits, Infinitis permet à ses adhérents d'économiser du temps et donc de l'argent en contrepartie d'une adhésion au groupement de 55€HT par mois pour l'ensemble des services mis à disposition.

*Les cabinets, qui ont fait le choix de demeurer isolés, sont fréquemment des cabinets vivant sur leurs acquis en termes d'encours et consacrent peu de temps à leur développement, précise Bruno Delpeut . Chaque mois 2 à 3 CGPI nous rejoignent sur la base uniquement de cooptation de nos adhérents, ajoute t il.*

**Infinitis a aussi développé des outils de marketing** pour faire connaître les adhérents auprès du grand public, outre le lancement du site 0%, Infinitis permet aux cabinets adhérents de structurer leur communication et les accompagne dans la création de supports marketing (création de logo, cartes de visites, plaquettes commerciales...) afin d'obtenir une image et une visibilité auprès des prospects et pour fidéliser la clientèle existante. Infinitis accompagne aussi les futurs CGPI dans la création de leur structure (depuis janvier 2009, Infinitis a pris part à 28 créations).

#### **Les grands principes d'Infinitis**

- ✓ Chaque cabinet reste totalement indépendant et est libre de partir à tout moment sans contrainte.
- ✓ La rémunération du CGPI n'est pas impactée puisque le groupement a passé des accords avec les fournisseurs en contrepartie des services qu'ils apportent : Animation du réseau, back office de qualité pour fluidifier la gestion, contrôle des commissions, ....
- ✓ Aucune exclusivité n'est imposée c'est la raison pour laquelle des cabinets historiques ont rejoint le groupement (le plus ancien a 15 ans), ou des cabinets de taille significative (le plus important à 220 millions d'encours) ou des adhérents de Groupements purement associatifs pour compléter les services à leur disposition.
- ✓ des partenariats privilégiés avec les principaux prestataires de services auprès de la profession (Harvest, CGPA, ...) ont été pris, ce qui permet de réduire sensiblement le coût des charges fixes des cabinets adhérents.

## **A propos d'Infinitis (www.infinitis.fr)**

INFINITIS, lancé officiellement en janvier 2009 par Bruno Delpout, est un groupement de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, construit autour de trois valeurs essentielles : **Proximité, Indépendance et Compétence** et développant un concept unique.

Infinitis offre au CGPI un ensemble d'outils, de process et de services pour lui permettre d'exercer dans les meilleures conditions son activité avec un objectif principal : le développement commercial et la valorisation de son cabinet **sans remise en cause de son indépendance et sans aucune cession de pourcentage sur son chiffre d'affaires.**

***Un ensemble de services à très forte valeur ajoutée permet de répondre aux quatre préoccupations majeures d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine, à savoir :***

- ✓ la réduction des tâches administratives,
- ✓ le développement commercial,
- ✓ la réduction des charges fixes
- ✓ et l'accompagnement dans la mise en conformité par rapport à la réglementation.

---

**Contact presse : Patricia Ouaki - 01 44 40 24 01 - [patricia.ouaki@forcemedia.fr](mailto:patricia.ouaki@forcemedia.fr)**